

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)****Date de convocation :**
02/12/2024**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**
10/12/2024**Date de publication :**
10/12/2024**Le 09 décembre 2024 à 20h30 à la salle des fêtes de Villagrains**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Carine LASSOUANE, Damien OBRADOR, Katia PEDEMAY, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER

Était représenté : Vincent NEVOT par Anne-Cécile DUCOSSON

Absents : Lionel COUBRA et Muriel PAILLER

Secrétaire de séance : Gabriel BEUGIN

DÉLIBÉRATION N° 2024-82**OBJET : Admission en non valeur de créances irrécouvrables**

Le comptable public propose l'admission en non-valeur arrêtée à la date du 15 novembre 2024 des listes 7290541032 et 7290950532.

Lorsque toutes les voies d'exécution sur les biens et le cas échéant sur la personne redevable ont été épuisées sans aboutir au recouvrement des créances publiques, les créances admises en non valeur sont proposées en non-valeur à l'initiative du comptable chargé du recouvrement.

Le montant des créances proposées en non valeur s'élève à 1 159,04 € (liste n° 7290541032) et à 182,72 € (liste n° 7290950532). Elles concernent la facturation des services jeunesse sur le budget principal.

Les créances en non valeur ci-après sont admises en non valeur pour un montant de 1 341,76 €. Elles seront imputées au compte 6541- Créances admises en non-valeur.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à la majorité, Aurore VERDIER votant contre :

- d'approuver l'admission en non-valeur des créances des listes 7290541032 et 7290950532 d'un montant total de 1 341,76 €,
- d'autoriser M. le Maire à réaliser les mandats de régularisation correspondants,
- de donner tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

POUR : 15**CONTRE** : 01**ABSTENTION** : 00

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 033-213300775-20241209-2024_82-DE



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
En mairie, le 09 décembre 2024

Le Maire



Jean Georges CLAIR

Le secrétaire de séance

A cursive signature in black ink that reads 'Gabriel BEUGIN'.

Gabriel BEUGIN